

ACTE D'ENGAGEMENT

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE LA COMMUNE

Marché de prestations de fournitures courantes ou services

Marché passé sous le forme d'un marché fractionné à bons de commande (articles 72 et 77 du code des marchés publics) et selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Marché n°

Date d'effet du marché :

Maître de l'Ouvrage : COMMUNE DE CAMPSAS, représentée par Mme le Maire

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Trésorier municipal de CAMPSAS
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du C.M.P : Mme le Maire.

Mois d'établissement des prix (mois Mo) : Juin 2010

Cadre pour formule de nantissement ou de cession de créance (article 106 du C.M.P.)

- De la totalité du marché
 De la partie des prestations évaluées à (et en lettres)

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

- De la partie des prestations évaluées à (en lettres)

Et devant être exécutées par _____ en qualité de cotraitant ; sous traitant
(rayer la mention inutile).

A
le

Signature

cachet obligatoire

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Nom, prénom, fonction :

Adresse professionnelle :

Tel. :

Fax. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de la société ci-après

Nom :

Adresse :

N° SIREN :

Registre du commerce :

N° et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers :

Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé le pouvoir joint en annexe.

Nom, prénom, fonction :

Adresse professionnelle :

Tel. :

Fax. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de la société ci-après

Nom :

Adresse :

N° SIREN :

Registre du commerce :

N° et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers :

N° et ville d'enregistrement (quand titulaire d'un agrément) :

Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé le pouvoir joint en annexe.

Après avoir pris connaissance des pièces mentionnées dans le présent acte d'engagement,
Après avoir produit toutes les attestations prévues à l'article 45 et 46 du code des marchés
publics,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, à exécuter le marché aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

L'offre présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

ARTICLE 2 - PRIX

La Commune s'engage sur un **minimum de 18 000 repas** et un maximum de 24 000 repas sur la période.

Le prix du marché sera ferme la première année scolaire

Les prix sont définis sur la base des quantités minimales prévisionnelles suivantes :

TRANCHE FERME : rentrée scolaire 2010/2011

Nature des repas servis DEJEUNERS	Fourchette prévisionnelle	
	Minimum	Maximum
Enfants maternelle	9 000	12 000
Enfant élémentaire	8 000	10 000
Adulte	1 000	2 000
Total	18 000	24 000

1ère TRANCHE CONDITIONNELLE : rentrée scolaire 2011/2012

Nature des repas servis DEJEUNERS	Fourchette prévisionnelle	
	Minimum	Maximum
Enfants maternelle	9 000	12 000
Enfant élémentaire	8 000	10 000
Adulte	1 000	2 000
Total	18 000	24 000

2^{ème} TRANCHE CONDITIONNELLE : rentrée scolaire 2012 /2013

Nature des repas servis DEJEUNERS	Fourchette prévisionnelle	
	Minimum	Maximum
Enfants maternelle	9 000	12 000
Enfant élémentaire	8 000	10 000
Adulte	1 000	2 000
Total	18 000	24 000

PRIX TRANCHE FERME :

CATEGORIES D'USAGERS	ENFANT		ADULTE
	Maternelle	Élémentaire	
Montant H.T.			
T.V.A.			
Montant T.T.C.			

PRIX TRANCHE CONDITIONNELLE 1

CATEGORIES D'USAGERS	ENFANT		ADULTE
	Maternelle	Élémentaire	
Montant H.T.			
T.V.A.			
Montant T.T.C.			

PRIX TRANCHE CONDITIONNELLE 2

CATEGORIES D'USAGERS	ENFANT		ADULTE
	Maternelle	Élémentaire	
Montant H.T.			
T.V.A.			
Montant T.T.C.			

Article 2-1 : Option

Le prix en fonction des 2 options demandées dans le cahier des clauses particulières est :

OPTION 1 : Entrée :

CATEGORIES D'USAGERS	ENFANT		ADULTE
	Maternelle	Elémentaire	
Montant H.T. avec l'option 1			
T.V.A.			
Montant T.T.C. avec l'option			

OPTION 2 : Fromage, produit lacté ou dessert :

CATEGORIES D'USAGERS	ENFANT		ADULTE
	Maternelle	Elémentaire	
Montant H.T. avec l'option 2			
T.V.A.			
Montant T.T.C. avec l'option			

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont définies dans le CCP (article 7).

- Le cocontractant refuse l'avance prévue à l'article 87 du code des marchés publics.
(Voir article 7-5 du CCAP)
- ne refuse pas l'avance forfaitaire prévue à l'article 87 du code des marchés publics.

Si le cocontractant accepte l'avance forfaitaire, cette dernière sera versée en une seule fois sur la base du montant minimum estimé du marché.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte (s) ci-après.

Compte à créditer

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL

1^{er} cocontractant

Compte ouvert au nom de :

À (nom et adresse de la banque) :

Sous le numéro :

clé R.I.B. :

Code banque

code guichet

2^{ème} cocontractant

Compte ouvert au nom de :

À (nom et adresse de la banque) :

Sous le numéro :

clé R.I.B. :

Code banque

code guichet

ARTICLE 4 : DELAI

Le marché est conclu pour une durée allant du 2 septembre 2010 au 1^{er} juillet 2011. Les prestations devront s'effectuer pendant les périodes scolaires et débiteront donc le 2 septembre 2010 sauf modification de la date de rentrée scolaire.

ARTICLE 5 : REPARTITION DES PAIEMENTS DANS LE CAS D'UN GROUPEMENT CONJOINT D'ENTREPRISES AVEC SOLIDARITE DU MANDATAIRE

(Pour les groupements solidaires, dispositions facultatives)

Entreprise mandataire :

Nature des prestations :

Prix H.T. :

T.V.A. :

Montant T.T.C. :

Arrêté en lettres à la somme de

Entreprise composant le groupement :

Nature des prestations :

Prix H.T. :

T.V.A. :

Montant T.T.C. :

Arrêté en lettres à la somme de

Entreprise composant le groupement :

Nature des prestations :

Prix H.T. :

T.V.A. :

Montant T.T.C. :

Arrêté en lettres à la somme de

ARTICLE 6 – MONTANT SOUS-TRAITE ENVISAGE

Entreprise :

Nature des prestations :

Prix H.T. :

T.V.A. :

Montant T.T.C. :

Arrêté en lettres à la somme de

ARTICLE 7 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières:

- 1 L'acte d'engagement.
2. Le cahier des charges particulières.
3. L'offre technique du titulaire.
4. Les bons de commande.

Seuls les documents originaux du marché détenus par le maître d'ouvrage feront foi en cas de litige entre les parties.

Pièces générales:

- Le C.C.A.G. – fournitures courantes et services, modifié, en vigueur lors de la remise des offres.
- le décret n° 66-889 du 28 novembre 1966 relatif aux obligations fiscales et parafiscales des soumissionnaires des marchés publics
- l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective
- la circulaire 2001.118 du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire

Fait à _____, le _____

En seul original

mention (s) manuscrite (s)
« Lu et approuvé »
Signature du représentant habilité
pour signer le marché.

VISAS

Est acceptée la présente offre *avec ou sans* option pour valoir acte d'engagement

CATEGORIES D'USAGERS	ENFANT		ADULTE
	Maternelle	élémentaire	
Montant H.T.			
T.V.A.			
Montant T.T.C.			

À CAMPSAS, le
Le Pouvoir Adjudicateur,
Le Maire,

Marie-Claude NEGRE